



Déclaration de sinistre – Assurance responsabilité civile (dégâts matériels)

Ce formulaire est à utiliser pour la déclaration de sinistre relatif à des dégâts matériels dans le cadre des activités de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et de l'éducation différenciée.
Sont concernées les activités scolaires et périscolaires des écoles fondamentales publiques ou privées, des lycées publics et privés, du Centre de logopédie, des centres de compétences et instituts de l'éducation différenciée et du centre socio-éducatif de l'Etat.
Les élèves de ces établissements sont également couverts lors de l'encadrement dans des structures hors des établissements précités.

Le chef d'administration, ou son délégué, est tenu de remplir toutes les rubriques et de joindre les pièces justificatives à l'appui (factures, justificatifs...) comme précisé en annexe.

La déclaration signée avec pièces justificatives est à transmettre au Ministère de la Fonction publique par le chef d'administration de l'établissement concerné à l'adresse suivante : assuranceRC@mfp.etat.lu

Veuillez noter que les déclarations envoyées par courrier postal de même que les déclarations sur d'anciens formulaires à versions dépassées ne seront plus acceptées. Version actuelle FOR-DEC-DegatsMaterielEnseignement-MFP-v1 valable à partir janvier 2025.

Information importante :

Les sinistres avec dommages corporels ne font pas l'objet de ce formulaire. Ils sont à déclarer auprès de l'Association d'assurance accident selon le formulaire disponible sur leur site : [Déclarer un accident scolaire / périscolaire](#).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom et adresse courriel de l'établissement d'enseignement concerné

Lieu, date et heure du sinistre

A l'occasion de quelle activité le sinistre a-t-il eu lieu ?

(Au cours de la classe, enseignement sportif, récréation-pause, activité périscolaire, stage, autre)

En cas d'activité en dehors de l'établissement, indiquez si cette activité était autorisée par la direction ? Oui Non

AUTEUR DU DOMMAGE

Nom, prénom, date de naissance et adresse de l'auteur du dommage

Si l'auteur du dommage est un élève :

PERSONNEL ENCADRANT

Nom, prénom du titulaire de classe

Courriel

Nom, prénom de l'enseignant ayant eu la surveillance de l'auteur du dommage au moment des faits

Courriel



DESCRIPTION PRÉCISE DU DÉROULEMENT DU SINISTRE

(Ajouter une configuration des lieux si elle est utile pour expliquer le déroulement des faits et indiquer la brigade de la Police Grand-Ducale, si elle a dressé un rapport)

Noms et adresses de témoins éventuels

Veillez confirmer que le dommage a été causé par une autre personne que la personne lésée : Oui Non

PARTIE LÉSÉE

Élève Membre du personnel Autre

Nom, prénom et adresse de la partie lésée

Numéro matricule

Classe

BIC ou nom de l'institut financier

Numéro compte bancaire IBAN LU
(joindre un relevé d'identité bancaire)

Nom du responsable légal (si enfant mineur ou sous tutelle)
/ titulaire du compte

DÉGÂTS

Quels objets ont été endommagés (courte description des dégâts, valeur et âge des objets endommagés)

Les objets endommagés appartiennent-ils ou sont-ils confiés à la garde de l'établissement d'enseignement concerné ?

Oui Non

Montant de la demande de dédommagement

€ N.B. : joindre aussi les pièces justificatives



- Par la présente, le chef administratif de l'établissement d'enseignement confirme que les dégâts matériels de la présente déclaration **ne sont pas** accessoires à un accident avec dommages corporels ou à un accident de trajet couverts par l'Association d'assurance accident.
- Le chef administratif confirme également que les personnes mentionnées dans le présent formulaire ont donné leur consentement pour le traitement de leurs données, dans le cadre du traitement de la déclaration de sinistre par celui-ci, ainsi que par le Ministère de la Fonction publique et son sous-traitant, la compagnie d'assurance adjudicataire, dans le cadre du processus de dédommagement éventuel des parties lésées.

Nom, prénom et signature du chef administratif de l'établissement

Directeur Directeur de région

Date:



ANNEXE

PRÉCISIONS

Description précise du déroulement du sinistre: Il est nécessaire de fournir une description précise et claire du déroulement du sinistre afin de pouvoir déterminer clairement qui est l'auteur du dommage et qui est la partie lésée.

Activités périscolaires: Sont également concernées par ce formulaire, les déclarations émises par la direction de l'établissement d'enseignement pour les dégâts causés par leurs élèves à un tiers durant les activités périscolaires encadrées (p.ex. pause de midi en maison relais, etc.).

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE

En cas de réparation de l'objet endommagé, il y a lieu de présenter:

- Une facture de l'objet endommagé (ou copie de la facture)
 - o Dans le cas où il n'y a pas de facture disponible, une preuve de paiement de l'objet endommagé (extrait bancaire, extrait de remboursement de la caisse de maladie...)
 - o Dans le cas où il n'y a pas de preuve de paiement de l'objet endommagé ni de facture, un document signé de la partie lésée avec indication de l'âge et de la valeur de l'objet endommagé
- Une facture de réparation

En cas de remplacement de l'objet endommagé (achat d'un nouvel objet) il y a lieu de présenter:

- Une facture de l'objet de remplacement (ou copie de la facture)
- Une facture de l'objet endommagé (ou copie de la facture)
 - o Dans le cas où il n'y a pas de facture disponible, une preuve de paiement de l'objet endommagé (extrait bancaire, extrait de remboursement de la caisse de maladie...)
 - o Dans le cas où il n'y a pas de preuve de paiement de l'objet endommagé ni de facture, un document signé de la partie lésée avec indication de l'âge et de la valeur de l'objet endommagé
- Une photo de l'objet endommagé
- Une attestation confirmant l'impossibilité de réparation de l'objet endommagé.

Ces indications valent pour les objets de valeur tels que ordinateurs, ordinateurs portables, téléphones mobiles, bijoux, lunettes, etc.

Pour les lunettes, les copies de facture et attestations peuvent être obtenues auprès d'un opticien.

La partie lésée sera informée dans les meilleurs délais possibles de la décision d'indemnisation par la compagnie d'assurance intervenue en cause. Le chef administratif de l'établissement d'enseignement recevra une notification de la suite donnée par la compagnie d'assurance par le Ministère de la Fonction publique.

Cas particulier: La présente déclaration de sinistre peut être utilisée pour des dégâts que l'Association d'assurance accident (AAA) aurait refusé de payer. Dans un tel cas, la décision négative de l'AAA doit figurer en pièce jointe de ladite déclaration.

Protection des données à caractère personnel

En soumettant ce formulaire, vous communiquez des informations à caractère personnel au ministère de la Fonction publique (MFP). Ces informations seront enregistrées dans un système d'information et conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des obligations légales et réglementaires du MFP.

Vos données à caractère personnel seront partagées avec notre compagnie d'assurance dans le cadre de votre demande, afin de dédommager les parties lésées.

Pour plus de détails au sujet de la gestion de vos données personnelles (conformément au Règlement (UE) 2016/679 dit « RGPD ») et pour exercer vos droits en la matière, nous vous prions de prendre connaissance de notre notice RGPD, disponible à l'adresse suivante : <https://mfp.gouvernement.lu/fr/support/rgpd.html>. »